

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine nommant un Membre de la Commission Administrative de l'Orphelinat.
Ordonnance Souveraine désignant un Représentant à une Assemblée internationale.
Ordonnance Souveraine désignant un Délégué à une Assemblée internationale.
Ordonnance Souveraine nommant un Dignitaire dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration.
Arrêté municipal concernant le prix du pain.

RELATIONS EXTÉRIEURES :

Reconnaissance du Gouvernement de la République Espagnole.

INSTITUTIONS INTERNATIONALES :

Création et prochain établissement à Monaco de l'Académie latine de l'Humanisme.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis relatif aux demandes d'ouverture de tranchées sur les voies publiques.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1190.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les Ordonnances Souveraines en date des 8 octobre 1889 et 1^{er} janvier 1903 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Henri Gard, Premier Substitut du Procureur Général, est nommé Membre de la Commission Administrative de l'Orphelinat, en remplacement de M. Paul de Villeneuve.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le dix mai mil neuf cent trente et un.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
L.-H. LABANDE.

N° 1191.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Bela Walder de Bursak, Notre Consul Général à Budapest, est désigné pour représenter Notre Principauté à l'Assemblée Générale du Conseil Central de Tourisme International qui doit se réunir dans cette ville le 28 mai courant.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le dix mai mil neuf cent trente et un.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
L.-H. LABANDE.

N° 1192.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Vladimir Hrebik, Notre Consul à Prague, est désigné pour représenter l'Office de Propagande et de Tourisme de Notre Principauté à l'Assemblée Générale de l'Alliance Internationale de Tourisme qui se réunira dans cette ville le 23 mai courant.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le dix mai mil neuf cent trente et un.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
L.-H. LABANDE

N° 1193.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

S. Exc. Mgr Louis Maglione, Nonce Apostolique à Paris, est nommé Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le dix mai mil neuf cent trente et un.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
L.-H. LABANDE.

N° 1194.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Gustave-E. van den Broeck, Notre Consul à Anvers, est autorisé à accepter et à porter la Croix de Grand-Officier de l'Ordre de l'Etoile Noire du Bénin qui lui a été conférée par S. Exc. le Président de la République Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le douze mai mil neuf cent trente et un.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
L.-H. LABANDE.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Président de la Délégation Spéciale Communale, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Officier de la Légion d'Honneur ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909, sur la Police Municipale ;

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

A dater du 17 mai 1931, le prix de vente du pain est fixé comme suit :

Pain de consommation courante, long. 0.30 à 0,70 du poids maximum de 1 k. 200..... 2^{fr} 35
Pain dit de « fantaisie », le kilog..... 2^{fr} 85
Pain dit « flûte », la pièce de 330 grammes au maximum..... 1^{fr} 15

ART. 2.

Les dispositions des Arrêtés antérieurs concernant le prix du pain, non contraires au présent Arrêté, sont maintenues.

Monaco, le 16 mai 1931.

Le Président
de la Délégation Spéciale Communale,
CH. BELLANDO DE CASTRO.

RELATIONS EXTÉRIEURES

A la suite de la communication faite au Gouvernement Princier, par l'entremise de la Légation de Monaco à Madrid, de la proclamation de la République Espagnole, le 14 avril 1931, le Conseiller de la Légation a présenté

personnellement au Ministre d'Etat en Espagne la note verbale par laquelle le Gouvernement de S. A. S. le Prince de Monaco reconnaît celui de la République Espagnole.

INSTITUTIONS INTERNATIONALES

L'ACADÉMIE LATINE DE L'HUMANISME

Le Comité France-Italie dont le Président est le grand peintre Albert Besnard, de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux Arts, ancien Directeur de l'Académie de France à Rome et Directeur de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, et les vice-présidents M. Pierre de Nolhac, de l'Académie Française, et M. Jean Rivain, ancien Directeur de la *Revue Critique*, a organisé, le 25 mars dernier, à l'occasion de la clôture de l'année virgilienne et mistralienne, une cérémonie à la Sorbonne sous la présidence de M. Mario Roustan, Ministre de l'Instruction Publique.

Au cours de cette cérémonie, M. Albert Besnard a donné lecture d'un « Recours à l'Humanisme » présenté par le Comité France-Italie, signé par plus de 600 des plus hautes autorités intellectuelles des pays latins ou latinisés, et dont les promoteurs sont, avec les Membres du Comité, S. Exc. le Comte Marconi, Sénateur, Président de l'Académie Royale d'Italie ; M. Ramon Menendez Pidal, Directeur de l'Académie Espagnole ; S. Exc. Marinetti, de l'Académie Royale d'Italie ; M. Eugenio d'Ors, de l'Académie Espagnole.

« Contre l'aveuglement ou les confusions de l'esprit, dit ce document, contre le dessèchement ou les mutilations de l'âme, contre les forces dévoyées qui s'attaquent à notre commun patrimoine, nous sommes ici prêts à nous ressaisir. Nous sommes prêts à leur opposer l'action civilisatrice de la clarté qui est une vertu de l'esprit, la force pénétrante de l'amour du prochain qui est le propre de la noblesse d'âme, le bon service qui, à son point de perfection efficace, est un art.

«...Ceux qui président aux destinées des peuples latins connaissent bien la qualité de vie que tous ces peuples doivent à la Méditerranée qui a été leur berceau et qui est restée leur lien, leur image... Latins, nous ne prétendons pas disposer des frontières de la civilisation, mais la servir... »

Appuyé par l'adhésion des principales personnalités politiques, scientifiques et littéraires des pays de civilisation latine, au nombre desquels la Principauté figure avec les noms de M. le Secrétaire d'Etat Roussel-Despierre, de l'Académie Diplomatique, de M. L. H. Labande, de l'Institut de France, de S. Exc. le Comte de Maleville, Ministre de Monaco en France, ce manifeste ne restera pas platonique. Ses auteurs ont résolu de donner corps à leur pensée par l'institution d'une Académie de l'Humanisme dont la première formation doit être une Académie Latine. Elle aura « pour objet de ranimer la vertu de l'Humanisme au cœur de la civilisation, d'exprimer par des idées claires les principes de vie qu'il nous apporte et de mettre au service du monde les qualités essentielles d'un ordre latin. »

Les auteurs du projet ont estimé que le siège de l'Académie devait être établi sur les rives de cette Méditerranée, berceau de la civilisation helléno-latine, et, autant que possible, à égale distance des capitales des principaux pays héritiers de cette civilisation. La situation de Monaco leur a paru répondre très exactement à leurs intentions. De plus, l'intérêt que les Princes ont toujours porté aux institutions internationales et aux fondations propres à rapprocher les élites intellectuelles, le prestige d'établissements tels que le Musée Océanographique et le Bureau Hydrographique International désignaient tout particulièrement la Principauté à leurs suffrages.

Ils ont adressé une proposition en ce sens à S. A. S. le Prince Louis II. Son Altesse Sérénissime l'a accueillie avec la plus vive sympathie et a bien voulu marquer Son sincère désir de la réaliser.

Forts de cette haute approbation, ils ont, au cours du XIX^e dîner annuel des « Amis de la *Revue Critique* » présidé, le 8 de ce mois, par M. Georges Lecomte, de l'Académie Française, annoncé la prochaine fondation à Monaco de l'Académie Latine de l'Humanisme.

Une soixantaine de convives assistaient à ce dîner. Autour du Président, M. Georges Lecomte, de M. Louis Madelin, de l'Académie Française, de M. Jean Pescher, Chef de Cabinet du Ministre de l'Instruction Publique, représentant M. Mario Roustan, et de M. Jean Rivain, on peut citer, en suivant l'ordre alphabétique :

MM. Henry Berthélemy, de l'Institut, Doyen de la Faculté de Droit de Paris ; Charles-Henri Besnard, Architecte en Chef des Monuments Historiques ; Adrien Blanchet, de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres ; Marcel Boulenger, Jérôme Carcopino, de l'Institut ; Henri Clouard, le Comte de Courville, Xavier de Courville, Directeur de la Petite Scène ; Charles Diehl, de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres ; Louis Dumont-Wilden, Gabriel Faure, Roger Giron, Fernand Gregh, Georges Grosjean, de l'Académie de Marine et de l'Académie Diplomatique Internationale ; l'Amiral Guépratte, de l'Académie de Marine ; Fernand Laudet, de l'Institut ; Léouzon Le Duc, Avocat à la Cour, ancien Membre du Conseil de l'Ordre ; Ernest Lemonon, Avocat à la Cour ; Leroy-Dupré, Trésorier du Comité France-Italie ; Docteur Jean Levesque, Jean Longnon, Eugène Marsan, le Baron Paternostro, Georges Philiper, de l'Académie de Marine et de l'Académie des Sciences Coloniales ; Alfred Poizat, le Général Rebie, François Renié, le Général Rivain, Roussel, Secrétaire d'Etat de la Principauté de Monaco ; le Médecin Général Rouvillois, le Docteur Souques, de l'Académie de Médecine ; M. Philippe de Zara, etc...

M. Jean Rivain a donné connaissance de la future création dans les termes suivants :

Ce n'est pas une mort qu'annonce le dix-neuvième et bientôt dernier de nos banquets platoniciens, mais une résurrection ; car l'esprit de « La Revue Critique », qui a marqué d'une si forte empreinte notre jeunesse, de 1908 à 1914, va revivre sous une forme nouvelle. Et c'est bien la seule manière glorieuse de ressusciter. On ne refait pas une vie passionnée avec son corps et ses vieux habits ; on la refait avec cette puissance secrète qui a fait son mouvement et sa lumière. « La Revue Critique » se disait « La Revue de l'humanisme français ». Nous allons voir naître d'ici peu, avec une ampleur inattendue, « L'Académie latine de l'humanisme ».

Ne nous récrions pas sur ce mot d'académie. Le secret des académies vivantes n'est pas perdu depuis Pythagore et Platon. Je vois celle-ci réfléchissant les nations latines au bord de la Méditerranée, ranimant la vertu de l'humanisme au cœur de la civilisation, exprimant par des idées claires les principes de vie qu'il nous apporte et mettant au service du monde les qualités essentielles d'un ordre latin.

Pour être vivante, il suffit que cette académie ait quelque chose à nous dire, et qu'elle sache, à l'exemple des mystères sacrés, comment le verbe se fait chair. N'avons-nous pas derrière nous l'expérience de vingt siècles, et je veux y ajouter en quelques mots notre propre expérience.

« La Revue Critique » a survécu pendant sept ans à son dernier fascicule, parce que son âme de vérité vivait encore dans l'air immatériel, et chaque année de nouveaux maîtres, Maurice Barrès et Pierre de Nolhac, le Maréchal Foch et le Maréchal Lyautey, Paul Bourget et Raymond Poincaré sont venus présider ses anniversaires, attirés par cette âme de vérité.

Petite lumière vivace, langue de feu, qui se posait ici et là. L'action du Comité France-Italie à Paris et à Rome ; la tradition des déjeuners Stendhal en ont été merveilleusement inspirés. D'autres dialogues platoniciens, véritables préfaces, ont vu le jour à ces déjeuners qui, en évoquant l'hommage que nous rendîmes à Stendhal en 1913, ont reçu avec ce baptême la vie de l'esprit.

Le 4 juin 1929, mon cher maître Pierre de Nolhac et moi, nous avons posé la première pierre d'une Académie latine, en prenant Eugène Marsan, Jacques Reynaud et Lucien Gennari comme témoins. Le 9 juillet suivant, l'annonce en paraissant au « Journal Officiel ». Nous ne prétendions, ce jour-là, que relater la nécessité de l'œuvre entrevue aux faits et à l'esprit de ses origines. Nous attendions l'heure, nous la préparions.

Pour l'anniversaire de la mort de Mistral, nous avons rédigé et présenté au grand amphithéâtre de la Sorbonne, avec l'adhésion du ministre français de l'Instruction Publique, du ministre italien de l'Education nationale, du ministre belge des Lettres et des Arts, du ministre des Affaires Etrangères, un vœu de « Recours à l'Humanisme ». Le président de l'Académie d'Italie, le directeur de l'Académie espagnole, ont voulu en partager avec nous la paternité. « Comœdia » a publié ce manifeste le

25 mars, avec plus de 400 signatures. Nous en avons aujourd'hui 600, parmi lesquelles je compte 150 membres de l'Institut de France, 46 de l'Académie de médecine, 36 membres de l'Académie royale d'Italie, 20 de l'Académie espagnole, 200 des autres académies d'Europe ; et la liste n'est pas close.

Il ne s'agit plus que d'interpréter ce succès, d'en dégager non pas une belle ordonnance sur le papier, mais la loi d'un être vivant et la force de cette vie nouvelle.

★

Il y a là, en effet, une force ; il y a là l'origine d'un mouvement ; il y a la promesse d'un succès plus large et peut-être décisif pour la civilisation.

D'où nous vient la révélation de cette force ? Ce n'est pas de recueillir 600 signatures qui est important, c'est d'éprouver que ce « Recours à l'humanisme » répondait à un besoin inavoué des âmes, devant l'inquiétude de notre Occident.

Nous avons poussé notre mouvement, politique, économique et social, brutalement et sans beaucoup réfléchir, en dehors de l'atmosphère où nous respirons à l'aise. La violence faite ainsi à notre nature nous invite à réagir. La blessure des esprits et des âmes aux extrêmes limites d'un effort démesuré est un mal qui nous avertit. Après l'explosion d'un mouvement, qui peut nous emporter aux abîmes, vient un besoin de contraction et de recueillement, un désir de nous reprendre, de nous rassembler. Cette contraction momentanée est une force ; le rassemblement rapide des esprits sur un appel à l'humanisme en a été le signe.

Nous ne commettrons pas l'erreur de maintenir cette force immobile. Notre manifeste des intellectuels latins est né d'un choc entre le monde et nous, entre ce qu'il y a de plus aveugle dans le monde, et ce qu'il y a de plus essentiel en nous. Ce choc crée de lui-même un mouvement ; ne laissons pas ce mouvement s'égarer, orientons-le, offrons-lui une manière de vivre dans l'Académie latine de l'humanisme.

Si nous n'avions jeté qu'un cri d'alarme, nous laisserions le flot des réponses se perdre peu à peu dans un vain bruit, dans un tourbillon. Mais notre cri est un cri d'appel ; et ce tourbillon n'est-il pas la vie et ses promesses ? Un tourbillon, s'il n'a plus la force de projection ni d'attraction, c'est quelque chose qui se défait, un signe de mort. Au contraire, un tourbillon à sa naissance, avec sa force centrifuge et sa puissance de gravitation, c'est une fois de plus l'origine d'un monde. Qu'allons-nous faire de celui-ci ? Quel service espérons-nous de ces esprits en éveil, et de ces bonnes volontés dans l'attente ?

★★

Nous demanderons d'abord à cette Académie latine un vocabulaire de l'humanisme, une définition un peu moins lâche de tous ces grands mots qui tournent autour de la civilisation, et qui servent moins de guide à l'action des pouvoirs publics que de mauvais alcool pour les masses. S'il est vrai qu'une science est d'abord une langue bien faite, la science du bonheur des peuples est fort pauvre. Il est temps d'opposer un vocabulaire ferme et dense au creux des orateurs de carrefour, à leur dérision sonore.

Nous demanderons ensuite que ce vocabulaire des mots mystiques qui mènent le monde ne tombe pas de la rigueur dans la sécheresse. Il y a une physiologie de l'humanisme. Les mots abstraits sont riches de sens, ils ne vivent profondément en nous que sous la forme la plus adaptée à nos tendances. Il faut admettre que si notre humanisme, avant d'être expliqué et défini, exprime un certain vague à l'âme de l'élite prévoyante en Europe, les différents caractères de cet humanisme seront plus ou moins accusés suivant la psychologie toujours singulière des peuples. Notre humanisme ne doit pas être seulement une vérité rédemptrice, mais comme eût dit Barrès, une soif.

Enfin nous ne voulons pas d'un institut dogmatique sans souci du réel, sans contacts avec la vie. La transformation de l'énergie n'est pas un champ réservé au monde physique. Les lumières doivent savoir se faire puissances ; les puissances devenir des actes ; les actes porter avec eux une lumineuse expérience. C'est ce que j'appellerai le règne de l'humanisme.

Notre humanisme nous vient de loin, des bienfaits de la culture helléno-latine, mais il ne s'en nourrit que mieux des faits de chaque jour. C'est le divin Protée ; il se fait clarté, chaleur, vie généreuse et ordonnée. Craignons que l'intellectuel s'enferme dans son laboratoire, le praticien dans son entreprise, le passionné dans sa souffrance.

Notre humanisme veut qu'ils collaborent pour exalter le bonheur de vivre.

Il appelle aussi la collaboration de pays bien différenciés en respectant et en utilisant la diversité de leurs caractères. C'est précisément parce qu'il existe entre les peuples des différences de niveau intellectuel, de températures passionnelles, de forces jaillissantes, qu'il se produit entre eux des courants. Courants qui peuvent dévaster, courants qui devraient bien davantage servir, pressés aux turbines de la vie collective.

S'il n'existait que des Français au monde, celui-ci mourrait peut-être d'une congestion au cerveau, s'il n'y avait plus de Français, ce monde mourrait peut-être d'une congestion passionnelle ou d'un coup de sang des forces actives. Que le sang circule et c'est la vie. Le règne de l'humanisme ne doit pas être seulement un règne de vérité, mais une révélation quotidienne de la vie.

Je reviens à mon « tourbillon ». Nous en créerons un qui doit épouser la réalité, la réalité des mondes qui souffrent, qui craignent, qui espèrent. Du frottement jaillit l'étincelle, le feu. Du tourbillon les astres, puis la terre nourricière, le foisonnement de la vie. Je ne vous montre pas ici la lanterne magique : tout ceci n'est que l'astronomie fort simple, aussi simple qu'elle est éter-

nelle, car les images de l'univers sont toujours les mêmes.

Le directeur de l'Académie française, M. Georges Lecomte, est venu présider ce rapprochement astronomique, et annoncer la naissance prochaine d'une Académie latine qui, pour défendre l'humanisme, apprendra peut-être à lire dans les astres. Remercions-le ; remercions le président et les quatre vice-présidents de l'Académie royale d'Italie, le directeur de l'Académie espagnole, le chancelier et le secrétaire perpétuel de l'Académie française, les maîtres des Académies de Belgique, le président de l'Académie roumaine et le président du Conseil de Roumanie, tous les grands esprits qui, en s'associant au Recours à l'humanisme, ont formé la légion romaine.

Nous ne manquons pas de parrains, nous ne manquons pas de signes dans le ciel ni de feu sur la terre pour exalter l'empire spirituel de notre Occident.

M. Georges Lecomte a prononcé ensuite un discours dans lequel il a souligné l'importance de la fondation due aux survivants de l'équipe qui, il y a vingt et un ans, se réunissait autour de la *Revue Critique* pour défendre la civilisation gréco-latine.

L'orateur, après avoir salué la mémoire de vingt-cinq des collaborateurs de la première heure tombés au cours de la Grande Guerre, a montré que, jamais, depuis le seizième siècle, il n'avait été aussi nécessaire de lutter pour la défense de l'intelligence, pour la sauvegarde d'une civilisation séculaire.

Certes, l'humanisme se renierait s'il s'opposait aux grandes découvertes, s'il « négligeait les domaines inexplorés de la connaissance qui s'entr'ouvrent devant l'interrogation de l'esprit ». Mais il doit s'attacher avant tout à ce que le progrès ne soit pas que matériel.

Aussi bien, a poursuivi l'orateur, l'humanisme n'est-il point immuable dans le temps et l'espace, comme certaines personnes sont portées à le croire. Il n'a pas le même caractère en ces trente premières années du vingtième siècle, après le lyrisme évangélique et messianique de 1830 et le bouillonnement intellectuel des Encyclopédistes, qu'au dix-septième, par exemple, ou aux quizième et seizième. Les définitions qu'on en voudrait donner ne peuvent donc être que successives. Elles s'établissent d'elles-mêmes pour chaque époque à mesure qu'on précise les aspects et les tendances de l'humanisme aux divers moments de notre histoire.

Faisant l'historique de l'humanisme M. Georges Lecomte en a examiné les différentes phases. Au quizième siècle, il est la forme intellectuelle de la Renaissance gréco-latine, l'effort magnifique pour connaître, égal, puis surpasser les modèles de beauté légués par l'antiquité. Pétrarque est l'ancêtre de ce mouvement et, bien qu'appartenant au quatorzième siècle, il est le premier grand humaniste, « dans le sens un peu limité de la stricte perfection littéraire ».

Au seizième siècle, l'humanisme s'élargit, Rabelais, Montaigne et Ronsard, amoureux de la forme, le sont autant des idées. Léonard de Vinci est un des représentants les plus parfaits de cette époque.

A l'exemple de ces grands hommes, a dit l'orateur, ceux qui pensent comme eux recueillent les conseils de raison et de sagesse que donne l'antiquité, partagent son beau désir de connaître. Mais surtout — c'est la plus grande nouveauté d'une telle évolution — ils perçoivent et sentent l'intimité du lien qui les attache aux autres hommes, non seulement de leur époque et de leur pays, mais de tous les temps et de toutes les contrées, et les en rend solidaires à travers les âges.

Peut-être le dix-septième siècle, qui s'offre à nous avec tant d'œuvres d'une noble et parfaite ordonnance, laisse-t-il apparaître, malgré la richesse de ses constructions tout à la fois amples et de lignes simples en leur majesté, un recul sur l'élan de vaste et sympathique curiosité générale, qui caractérise le siècle antérieur. A part Molière, qui étudia l'homme de toujours et de partout, et Racine, grand maître en l'art d'analyser et de dramatiser les passions, d'unir en une fusion miraculeuse le pathétique grec au pathétique français et chrétien, capable aussi de s'attendrir, au déclin de ses jours, sur la misère des humbles gens et leur droit à la vie, les plus grands de leurs contemporains ne voient guère plus loin que leur temps et la cour.

Ils y ramènent tout. Boileau, qui est leur interprète révèle bien, dans sa sécheresse étroite, leur état d'esprit. De pensée sans vastes horizons, il rapetisse aux strictes questions de formes le merveilleux héritage. S'il nous dit : « Le vrai seul est aimable », c'est au nom d'un rationalisme fort limité, qui n'a rien de commun avec la large raison grecque, ouverte à toutes les curiosités, à toutes les supputations philosophiques.

Lorsqu'on relit Boileau, il confirme l'impression que ce splendide dix-septième siècle, si justement admiré, ne voyait peut-être pas dans la littérature grecque les étendues qu'elle offre à nos méditations.

Descartes apparaît comme le penseur et l'écrivain qui, déjà sous Louis XIII, représente le mieux la tendance à l'universel.

M. Georges Lecomte, examinant ensuite le dix-huitième siècle, montre quels grands courants le traversent pour aboutir au romantisme, qui donne à l'humanisme un caractère messianique.

Quant à l'humanisme contemporain, il marque le suprême souci d'élargir le champ des connaissances humaines et il se tourne vers l'avenir.

Attentif aux recherches scientifiques comme à la beauté de la forme, a poursuivi l'orateur, il ne méconnaît l'importance d'aucune découverte. Mais, défenseur de l'esprit contre la matière, il veut que le progrès technique s'accompagne de la vie des idées, respecte la dignité et l'indépendance de l'homme.

Il est la meilleure sauvegarde d'une civilisation généreuse et désintéressée, sans arrière-pensée de conquêtes, de domination, de profits arrachés. Cette civilisation, qui résulte d'un haut idéal humain, est fondée sur l'intelligence, le savoir. Elle représente une immense forme d'amour.

Pour conclure, M. Georges Lecomte en saluant la jeune Académie et en félicitant ses promoteurs d'avoir fixé son siège dans la Principauté de Monaco, a exalté l'œuvre de Virgile, de Lamartine et de Mistral, les trois poètes qui, a-t-il dit, ont le mieux chanté la civilisation méditerranéenne.

M. Pescher, Chef de Cabinet, a pris, à son tour la parole au nom du Ministre de l'Instruction Publique. M. Pescher qui est un grand mutilé de guerre, (il est amputé d'un bras) n'est pas un inconnu à Monaco où il a fait une conférence sur Jules Renard et où il a laissé le souvenir d'un remarquable orateur.

Dans une improvisation pleine d'esprit, de verve et de hautes pensées exprimées dans un très beau langage, il a prononcé un vibrant éloge de S. A. S. le Prince Louis II qu'il a connu sur le front.

L'assemblée a souligné ces discours de chaleureux applaudissements et a consacré par une approbation unanime le noble projet dont la prochaine réalisation va jeter un nouveau lustre sur la Principauté, appelée à devenir le centre d'où rayonneront les généreuses idées dont se sont inspirés les fondateurs de l'Académie Latine.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Dans le but de faciliter et rendre possible un parfait entretien des voies publiques, M. le Ministre d'Etat réunit chaque année les représentants des Services intéressés, en vue de réaliser, dans toute la mesure du possible, la coordination des travaux à exécuter sur les dites voies publiques.

Cette réunion, qui a eu lieu dernièrement, a permis de connaître et de coordonner toutes les tranchées qui seront ouvertes dans le courant de l'été, pour la pose de nouvelles ou le remplacement d'anciennes canalisations.

Nul n'ignore la tâche de plus en plus difficile qui incombe au Service des Routes, pour pouvoir maintenir le réseau routier à la hauteur d'un trafic de plus en plus intense et du bon renom de la Principauté.

Les Pouvoirs Publics ne pourront donner efficacement tout leur appui qu'avec le concours, non seulement des Sociétés ou Services précités, mais celui également des entrepreneurs ou propriétaires qui éventuellement seraient appelés à solliciter l'autorisation d'ouverture de tranchées, en vue d'un branchement quelconque intéressant la voie publique.

En conséquence, tous les intéressés sont priés de se préoccuper de cette question et d'adresser sans retard toute demande de ce genre.

Il serait intolérable qu'une autorisation soit demandée après la réfection d'une chaussée ; sauf un cas de force majeure, on ne pourra que se montrer de plus en plus sévère à cet égard.

ÉCHOS & NOUVELLES

La Cour d'Appel, dans son audience du 25 avril 1931, a rendu l'arrêt suivant :

Appel, par B. H.-C.-J., architecte, né le 22 octobre 1881, à Monaco, demeurant à Cabbé-Roquebrune

(A.-M.), du jugement du 10 mars 1931 qui l'avait condamné à 50 francs d'amende (avec sursis), pour infraction à l'article 6 de l'Ordonnance Souveraine du 4 mai 1853 (complicité) et qui avait ordonné la démolition des constructions incriminées dans un délai de quinze mois, à compter du dit jugement, aux frais des condamnés, savoir : le dit B. H.-C.-J., les nommés D. L., propriétaire, et C. F., entrepreneur, condamnés par le même jugement. — Arrêt confirmatif.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 28 avril 1931, a prononcé les jugements suivants :

F. A., camionneur, né le 15 septembre 1877, à Pieve di Teco, province de Imperia (Italie), demeurant à Menton (A.-M.). — Blessure par imprudence : 16 franc d'amende (avec sursis).

T. R., contremaitre surveillant d'entreprise, né le 15 novembre 1899, à Livourne (Italie), demeurant à Monaco. — Violences et voies de fait : 25 francs d'amende (avec sursis).

F. O., industriel, né le 17 septembre 1875, à Berlin (Allemagne), demeurant à Berlin. — Outrages public à la pudeur : six jours de prison (avec sursis).

L. G., barman, né le 22 décembre 1905, à La Plaine-Saint-Denis (Seine), sans domicile fixe. — Vol : quatre mois de prison.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Avis

Liquidation Judiciaire du Sieur Raoul COTTIN

Les créanciers sont informés, conformément à l'article 12 de la Loi n° 147, que la vérification des créances aura lieu le lundi 1^{er} juin prochain, à 10 heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal, au Palais de Justice, à Monaco, contradictoirement entre les créanciers et le liquidateur, et qu'avant cette date ils devront remettre, soit au Greffe Général, soit à M. Martin, liquidateur, leurs titres de créance accompagnés d'un bordereau sur timbre indiquant leurs nom, prénoms, profession et domicile, le montant et les causes de leur créance, les privilèges, hypothèques sur gages qui y sont affectés.

Le Greffier en Chef : JEAN GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Avis

Les créanciers du sieur RIBEROLLES Jean, épiciériste à Monaco, sont invités à se rendre avec titres et pièces en la Chambre du Conseil du Tribunal de Première Instance, au Palais de Justice, le 1^{er} juin 1931, à 11 heures, à l'effet de se régler amiablement sur la distribution d'une somme de quinze mille francs représentant une partie du prix de vente du fonds de commerce du dit sieur Riberolles.

Monaco, le 19 mai 1931.

Le Greffier en Chef : JEAN GRAS.

Réalisation de Cession de Fonds de Commerce et Nouvelle Cession du dit Fonds

(Première Insertion)

La cession du fonds de commerce des *Caves Edouard VII*, 12, rue Florestine, à Monaco, par M^{me} Jeannette MARQUET, épouse de M. Albert COSTA, à M^{lle} Gillette CHIABAUT, publiée dans les numéros de ce journal des 20 et 27 novembre 1930, n'ayant pu recevoir son exécution, la dite cession s'est trouvée résiliée purement et simplement ainsi qu'il appert d'un acte sous signatures privées en date du 7 mai 1931 et, par ce même acte, le fonds de com-

merce susdit a été repris par M^{me} Marie SOLAMITO, épouse de M. César CHIABAUT, précédente propriétaire du dit fonds, et ce à la demande de M^{me} Costa admise au bénéfice du règlement transactionnel, assistée de M. Antoine Orecchia, administrateur au dit règlement.

Les oppositions à cette reprise, s'il y a lieu, devront être faites entre les mains de M^{me} Chiabaut, au fonds repris, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 21 mai 1931.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte sous signatures privées, enregistré le 11 mars 1931, M. Jean ISOARDI a vendu à MM. DOGLIANI frères son fonds de commerce d'épicerie-comestibles, exploité 33, rue Basse, à Monaco-Ville.

Opposition, s'il y a lieu, au domicile de l'acquéreur, dans les délais légaux.

Monaco, le 21 mai 1931.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS G. BARBIER

Société Anonyme Monégasque au Capital de 3.000.000 de francs
Siège Social : Avenue de Fontvieille à Monaco

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le samedi 6 juin, au siège social, à 10 h. 1/2.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes ;
- 3° Approbation des comptes de l'exercice 1930-1931 et, s'il y a lieu, quitus à qui de droit ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Election d'un Administrateur ;
- 6° Autorisation aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement avec la Société ;
- 7° Nomination des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 1931-1932.

Le Conseil d'Administration.

Grands Réseaux de Chemins de Fer Français

EXPOSITION COLONIALE INTERNATIONALE DE PARIS (Mai à Novembre 1931)

Billets Spéciaux d'aller et retour à prix réduit

A l'occasion de l'Exposition Coloniale Internationale de Paris 1931, il est délivré aux porteurs de bons à lots de cette Exposition pendant la période comprise entre l'avant-veille de l'ouverture de cette manifestation et la veille de sa fermeture et dans la limite de deux voyages par bon, des billets d'aller et retour à prix réduit, au départ d'une gare quelconque des Grands Réseaux français à destination de Paris, sous réserve d'un parcours simple de 200 kilomètres.

Réduction sur le prix doublé des billets ordinaires simples à plein tarif : 30 % de 200 à 500 kilomètres ; 33 % au-dessus de 500 kilomètres.

Validité : dix jours de 200 à 500 kilomètres ; quinze jours au-dessus 500 kilomètres, sans faculté de prolongation.

Ces billets ne permettent l'enregistrement comme bagages que des objets à l'usage personnel des voyageurs.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDEURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL
19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33



Minerva

Septième Année

Le plus grand Hebdomadaire
Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du Jour*. Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant une place importante au *Cinéma*, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel
Son Concours de Bébés Annuel
Ainsi que ses Nombreux Concours

Le Numéro: 1 fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES
Directeur général

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés
TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 35^{ème} ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

MONTE-CARLO

ÉTÉ

COUNTRY CLUB

MONTE-CARLO BEACH

est ouvert

LE NOUVEAU CASINO D'ÉTÉ

Ouvre le 15 Juillet

LE GRAND CASINO NE FERME JAMAIS

GOLF

Pendant toute l'Année

Altitude : 820 mètres

BULLETIN

D.R.S.

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 9018.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 5 mai 1930. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 97608.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 mai 1930. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44070.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 2 octobre 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 420290.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 13 octobre 1930. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1930. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 356928 à 356931.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 février 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 21404.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 7 janvier 1930. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 53827.

Titres frappés de déchéance

Du 15 mai 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 31310.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1931.

MACHINES A ÉCRIRE

Underwood - Royal - Remington

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES. 7, Rue Chauvain -- Téléphone : 49-66